

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communautaires

Affaire suivie par : Karine PACCOUD
Service des Assemblées
04 69 41 01 88

Objet : Convocation du Conseil de Communauté

Madame la Conseillère Communautaire, Monsieur le Conseiller Communautaire,

Vous avez été désigné(e) en qualité de Conseiller(e) Communautaire titulaire au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

J'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à la séance du Conseil de Communauté qui aura lieu le :

lundi 7 février 2022 à 18 h 00

à

BOURG-EN-BRESSE – Ainterexpo – Avenue Maréchal Juin

Vous trouverez en pièce jointe l'ordre du jour et le rapport.

Pour les élus disposant d'un suppléant, dans le cas où vous seriez absent(e), je vous saurais gré de bien vouloir d'une part, m'en aviser au préalable, par l'intermédiaire du Service des Assemblées et, d'autre part, prévenir votre suppléant(e). En effet, conformément à l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales, votre suppléant(e) sera appelé(e) à vous remplacer et à participer avec voix délibérative à cette réunion dès lors que vous m'aurez avisé de votre absence.

Pour les élus ne disposant pas de suppléant, dans le cas où vous seriez absent(e), vous pouvez donner pouvoir à un autre Conseiller Communautaire en remplissant le document joint à la présente convocation.

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Communautaire, Monsieur le Conseiller Communautaire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Jean-François DEBAT

Maire de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes

Conseil de Communauté **du lundi 7 février 2022**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

- 1 - Vote du Budget Primitif 2022
- 2 - Création et modification des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2022
- 3 - Subventions de fonctionnement de plus de 15 000 euros et contributions obligatoires 2022
- 4 - Vote des taux de fiscalité pour 2022
- 5 - Attributions de compensation provisoires 2022 - révision libre
- 6 - Avenant n° 3 à la convention de service public pour l'exploitation du crématorium du bassin de Bourg-en-Bresse
- 7 - Modification du tableau des emplois
- 8 - Plan de formation 2022-2024
- 9 - Rapport de situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes - année 2021
- 10 - Modification des désignations dans les organismes extérieurs

Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur

- 11 - Taxe de séjour 2021 - affectation du produit collecté
- 12 - Avenant à la convention d'autorisation d'aides aux entreprises entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la Région Auvergne Rhône-Alpes

Eau potable, assainissement et gestion des milieux aquatiques

- 13 - Aide au paiement des factures d'eau
- 14 - Avenants aux contrats de délégation de service public de l'assainissement collectif d'Attignat, Corveissiat, Montrevel-en-Bresse, Jayat, Malafretaz, Confrançon, Lent, Dompierre-sur-Veyle et Saint-Etienne-du-Bois
- 15 - Création de l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin versant de la Seille
- 16 - Renouvellement des conventions spéciales de déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public de collecte de la Compagnie d'Abattage de Bourg en Bresse (01000), de Kalhyge (01000 Bourg-en-Bresse), de Giraudet SA (01000 Bourg-en-Bresse) et de la Beurrerie coopérative d'Etrez-Foissiat (01340 Foissiat)

Aménagement, urbanisme, patrimoine, voirie, aménagement numérique

- 17 - Promesse de vente de l'immeuble Kennedy à Bourg en Bresse

Sport, Loisirs et Culture

18 - Avenant n° 3 à la convention d'éducation aux arts et à la culture et avenant n°1 à la convention signée avec la Taverne Gutenberg dans le cadre de la résidence artistique.

Habitat et politique de la ville

19 - Programmation du Contrat de ville

Transports et Mobilités

20 - Convention entre le Département de l'Ain, la Commune de Bresse Vallons (01340) et la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse : sécurisation de l'intersection entre la RD 975, la RD 92a et la voie communale de la route de Saint Martin et mise en accessibilité d'un arrêt de car à Bresse Vallons

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

21 - Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation du Conseil Communautaire

22 - Compte-rendu des décisions du Bureau prise par délégation du Conseil Communautaire